



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

Réunion du 1^{er} juin 2023

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le ministre semble-t-il empêché,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Alors que l'inflation continue de flamber, que les profits du CAC 40 s'envolent et que la réforme agressive et injuste des retraites reste au cœur des préoccupations, le Gouvernement et ses soutiens essaient de passer à autre chose.

Et ne nous dites pas que nous sommes endettés, alors que l'État fait si peut pour lutter contre la fraude fiscale, la dernière en date étant le rachat d'action par les banques pour que les plus riches échappent à l'impôt.

Entendons-nous bien : il n'y aura pas de retour à la situation antérieure comme si rien ne s'était passé !

Les millions de grévistes et manifestants, la population très hostile à la retraite à 64 ans n'oublieront pas le mépris obstiné du Gouvernement et de sa minorité parlementaire.

Ce Gouvernement n'est pas à l'aise et multiplie les basses manœuvres pour empêcher le parlement de se prononcer sur la proposition de loi du groupe parlementaire LIOT d'abrogation de la retraite à 64 ans.

Le pouvoir redoute la contestation et recourt à la répression, comme l'illustrent les interdictions et répression des casserolades et les atteintes policières au droit de grève.

Il n'y aura donc pas de retour à la situation antérieure comme si rien ne s'était passé... dans notre ministère non plus !

La CGT a fait de cette journée du 1^{er} juin, une journée de mobilisation pour les droits et libertés démocratiques, pour le droit de grève pour toutes et tous et contre la répression et la violence d'État et patronales.

Ou encore contre la tromperie ministérielle au sujet des retenues sur salaire pour fait de grève. Même si nous contestons la méthode de calcul du trentième indivisible pour les agents publics, nous sommes conscients et acceptons que le fait de grève entraîne une retenue sur salaire. Cependant, lors de conflits importants dans la durée, la DRH a toujours procédé à un étalement des retenues sur salaire. Le directeur des personnels nous a même indiqué que pour ce mouvement social de janvier à juin (pour l'instant), les retenues s'effectueraient à raison de deux jours par mois, avec un étalement sur trois mois maximum. Soit de février à avril. Or, des agents cumulant jusqu'à 14 journées de grève depuis janvier n'ont eu aucune retenue en février, mars ou avril, ce qui correspond effectivement à deux jours maxi, mais se sont vus retenir 5, voire 7 jours en mai, les trois mois étant passés. C'est ce que nous appelons la tromperie ministérielle. Comment voulez-vous que nous et les agents trompés restions calmes dans ces conditions ?

... / ...

Nous saisissons l'occasion de ce CSA ministériel pour vous rappeler que nous ne sommes ni des corps intermédiaires, ni vos partenaires sociaux. Nous sommes des représentants des personnels élus par eux pour défendre leurs intérêts collectifs et individuels dans cette instance. Dans les services, nous ne sommes pas plus vos partenaires ou intermédiaires, mais l'outil d'organisation des agents.

Il ne nous semblerait pas totalement inutile que nous ayons un débat pour confronter nos conceptions du fameux « dialogue social » tant celles-ci nous paraissent opposées, voire irréconciliables.

Dernier point de cette déclaration liminaire : Où en sommes-nous de l'axe 5 du protocole relatif à la lutte contre les discriminations et les haines ? Et notamment son point 5-3 qui vise à renforcer l'identification des cas et le traitement adapté des signalements par une expérimentation de mise en place d'une commission de suivi ? Commission de suivi convoquée en décembre puis annulée.

Enfin, la page de la réforme des retraites n'étant pas tournée, nos organisations syndicales et de jeunesse appellent à une forte journée de mobilisation interprofessionnelle de grève et de manifestations le 6 juin prochain.

Nous vous remercions de votre attention.